



Directeur Général, Directeur de publication

Babacar NDIR

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Mbaye FAYE

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Papa Ibrahima Silmang SENE

Directeur du Management de l'Information Statistique

Mamadou NIANG

Directeur de l'Administration Générale

Ouleye K. SOW DIOP

Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)

Yatma FALL

Agent Comptable Particulier (ACP)

..

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

L'élevage occupe une place appréciable dans l'économie sénégalaise. Il constitue, comme l'agriculture, l'une des principales activités génératrices de revenus et pourvoyeuses d'emplois des populations rurales. Il offre, à ce titre, des possibilités significatives de satisfaire les besoins de sécurité alimentaire. Toutefois, la contribution très faible de ce sous-secteur à la croissance du PIB laisse entrevoir les difficultés auxquelles il reste confronté et qui entravent encore son développement.

Compte tenu de ses nombreuses potentialités, l'élevage a été positionné dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) parmi les secteurs prioritaires porteurs de croissance. A cet effet, les objectifs qui lui sont assignés visent, de manière spécifique, à (i) la réalisation de la sécurité alimentaire, (ii) l'amélioration des revenus des acteurs et (iii) la préservation des ressources naturelles. Afin de relever ces défis et d'assurer la relance des filières de production et des industries animales, une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur sera adoptée. Cette démarche systématique devrait permettre aux différents acteurs du secteur de l'élevage au Sénégal d'être plus compétitifs, en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

Le présent chapitre fait état de la situation du sous-secteur de l'élevage durant l'année 2015 en rappelant les stratégies mises en œuvre pour son développement, ses performances et les contraintes qui entravent encore son développement.

X.1. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Dans le volet élevage du PSE, l'objectif général poursuivi est d'améliorer la compétitivité durable du secteur de l'élevage au Sénégal. A cet égard, le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA) a entrepris pour l'année 2015, de réformer son Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) pour mieux l'articuler avec le PSE, afin de ressortir la nécessité d'une structuration des filières, l'approche «chaine de valeur », le financement par le privé, la gestions des crises pastorales, entres autres. Le PNDE reste ainsi le cadre de référence qui opérationnalise la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale (LOASP), la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) 2013-2017 et récemment le PSE²⁰, pour l'ensemble des actions menées dans le domaine de l'élevage. A travers ce document, l'Etat a décliné les différentes interventions mises en œuvre en faveur du développement du sous-secteur et qui sont en parfaites cohérence avec les orientations stratégiques du PSE.

Le PNDE s'appuie ainsi sur quatre (04) axes stratégiques que sont :

- o l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ;
- la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage;
- l'amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- le renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

Ces objectifs stratégiques ont été traduits en cinq (05) programmes, avec des projets et initiatives mis en œuvre pour la plupart :

- ✓ Programme 1 « la modernisation et l'intensification des productions animales » ;
- ✓ Programme 2 « la préservation et l'amélioration de la santé animale » ;
- ✓ Programme 3 « la sécurisation de l'élevage » ;
- ✓ Programme 4 « l'amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux »;
- ✓ Programme 5 « le soutien aux politiques du Ministère ».

Dans le cadre du PSE, quatre (4) projets majeurs ont été inscrits dans le plan d'actions prioritaires avec comme objectif général le développement accéléré des filières clés

.

²⁰ L'année 2015 correspond à la seconde année de mise en œuvre du PSE, nouveau document de politique économique et sociale adopté depuis février 2014.

d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) et un accroissement des revenus des acteurs. Il s'agit du :

- Projet de Développement de l'Aviculture Familiale (PRODAF) qui vise à assurer l'augmentation de la productivité et des productions de la sous-filière aviculture familiale;
- Projet d'Appui à la Modernisation des Filières Animales (PROMOFA) avec comme objectif l'accroissement de la production de viande et de lait ;
- Projet d'Appui au Développement et à la Modernisation de la Filière Lait (PRADELAIT) qui a pour mission l'amélioration durable de la production laitière par l'intensification et la modernisation des systèmes de production;
- Projet de Développement de l'Elevage en Basse et Moyenne Casamance (PRODELEC) qui contribue, dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou, à l'augmentation de la production de viande, de lait, d'œufs de consommation, de miel et de cire, à la mise en place d'infrastructures sur toute la chaîne de valeur et à la création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les excombattants du maquis.

De plus, le Gouvernement s'est aussi inscrit dans une dynamique de consolidation des réformes enclenchées depuis quelques années, notamment avec l'application effective du Code pastoral, la Prévention et la lutte contre le vol de bétail, le Code de la santé animale, le Projet de décret relatif aux cuirs et peaux. Ces réformes, dont la mise en œuvre a assez progressé, ont pour but d'insuffler un nouvel élan au sous-secteur en question.

Le Gouvernement a par ailleurs clairement affiché, à l'occasion de la seconde édition de la journée de l'élevage en novembre 2015, son ambition de renforcer la contribution de la filière ovine à l'approvisionnement correct du marché, ainsi qu'à la création d'emplois décents et de revenus durables. Cette volonté de l'Etat fait suite aux tensions observées sur le marché à l'approche des évènements religieux comme la Tabaski qui montrent que des efforts doivent encore être fournis, en vue de résorber graduellement le déficit structurel et réduire progressivement cette dépendance vis-àvis de l'extérieur. A cet effet, le Gouvernement a prévu de lancer en 2016, en rapport avec toutes les parties prenantes, notamment les collectivités locales, le Programme National d'Autosuffisance en Moutons (PRONAM).

Par rapport à la situation d'insécurité alimentaire, les autorités publiques ont reconduit l'Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) pour l'année 2015, grâce à la prime d'assurance tirée de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC). De l'OSB, il a été mis en place 14 839 tonnes d'aliments dans les 45 départements du pays et 86 657 éleveurs touchés. Cette opération a permis de préserver le noyau sensible des

troupeaux, c'est-à-dire les femelles allaitantes, les animaux convalescents ou malades et jeunes.

Au niveau sectoriel, l'élevage s'est doté d'une Lettre de Politique Sectorielle dont la mise en œuvre, à travers une programmation rigoureuse, s'appuyait jusqu'ici sur un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). A la suite des réformes introduites récemment sur les finances publiques et initiées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le CDSMT a muté vers le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

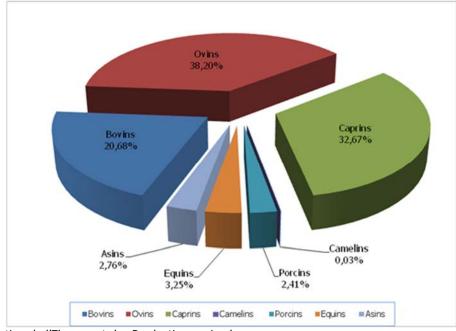
L'orientation stratégique du DPPD est en harmonie avec la Lettre de Politique Sectorielle de l'élevage et le PNDE. Ce nouveau cadre qui matérialise mieux la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), à travers des budgets-programmes est chargé d'assurer l'exécution et le suivi des différents projets et programmes publics. Le DPPD s'inscrit ainsi dans un souci de rigueur, de transparence et donc d'une meilleure maîtrise des finances publiques.

X.2. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

En général, les programmes déroulés en faveur du développement du secteur de l'élevage sont associés à des indicateurs de résultat avec des cibles annuelles permettant le suivi des performances, autrement dit le niveau des réalisations annuelles. Les indicateurs clés habituellement retenus pour le suivi des performances du secteur de l'élevage portent sur les effectifs du cheptel (Bovins, Ovins, Caprins, Porcins, Equins, Asins et Camelins) et de la filière avicole (Volaille industrielle et traditionnelle), mais aussi sur la production nationale annuelle de viande, d'abats, de lait, d'œufs de consommation, de cuirs et de peaux.

X.2.1. ETAT DU CHEPTEL ET DE LA VOLAILLE X.2.1.1. Le cheptel

En 2015, l'effectif global du cheptel (hors volaille) a crû de 2,1% pour ressortir à 16 920 000 têtes contre 16 565 842 têtes l'année précédente. Cette hausse est principalement imputable au relèvement des effectifs des ovins (2,7%), des caprins (2,7%) et des bovins (0,5%) qui constituent l'essentiel du cheptel. Ils représentent respectivement 38,2%, 32,7% et 20,7% de l'effectif total.



Graphique X-1: Répartition du cheptel en 2015

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

X.2.1.2. La volaille

Les effectifs de la filière avicole se sont établis à 60 millions de têtes en 2015 contre 55 millions un an auparavant, soit une hausse de 9,9%, en liaison avec la progression de 16,1% de la volaille industrielle. Par ailleurs, la volaille traditionnelle a vu ses effectifs augmenter de 2,8% seulement en 2015. Il convient de noter que l'évolution de la volaille industrielle enregistrée entre 2014 et 2015 est en deçà de celle notée entre 2013 et 2014 (20%). Toutefois, la filière continue de bénéficier des retombées positives de la suspension des importations de produits et matériels avicoles.

En effet, depuis l'instauration de cette mesure de restrictions sur les importations de volaille en 2006, la volaille industrielle a connu une croissance plus rapide que celle de la volaille traditionnelle. Le poids de la volaille traditionnelle dans la filière avicole est ainsi passé de 74,6% en 2006 à 43,6% en 2015. Quant à la volaille industrielle, ses effectifs sont passés de 18 millions de têtes à 34 millions, entre 2010 et 2015, soit une hausse annuelle moyenne de 14,1%.

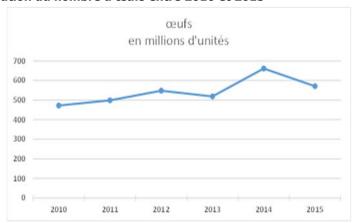
40 000 35 000 30 000 Milliers de têtes 25 000 20 000 15 000 10 000 5 000 2010 2011 2012 2013 2014 2015 → Volaille traditionnelle ──Volaille industrielle

Graphique X-2 : Evolution des effectifs de volaille en milliers de têtes entre 2010 et 2015

Source : Direction de l'élevage et des Productions animales

X.2.1.3. Les œufs

Le nombre d'unités d'œufs de consommation est évalué à 571 millions en 2015 après un effectif de 631 millions d'unités enregistré en 2014, soit une baisse de 13,6%. Cette contreperformance (-60 millions d'unités) s'explique principalement par l'incidence négative de la maladie de Marek qui a beaucoup sévi dans les exploitations avicoles situées pour l'essentiel dans la zone des Niayes.



Graphique X-3: Evolution du nombre d'œufs entre 2010 et 2015

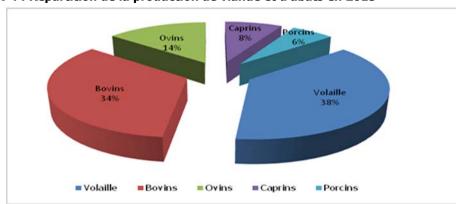
Source : Direction de l'élevage et des Productions animales

X.2.1.4. La viande et les abats

La production de viande et d'abats a augmenté de 2,8% en 2015 pour s'établir à 214 263 tonnes contre 208 527 tonnes un an auparavant. Cette progression est notamment liée à la hausse de 10,2% de la production de viande de volaille qui est passée de 73 882 tonnes en 2014 à 81 420 tonnes en 2015. La bonne performance de la filière avicole est principalement imputable à l'aviculture industrielle qui fournit 2/3 de la production de viande de volaille. Toutefois, l'impact de cette performance sur la

production totale de viande et d'abats a été particulièrement atténué par la baisse observée dans les sous-filières bovine (-2,2%) et caprine (-3,0%).

En effet, la sous-filière bovine dont le système extensif constitue la composante majeure, a continué de subir les contrecoups des conditions climatiques très défavorables de 2014 et des cas de feux de brousse déclarés en 2015. Ces aléas successifs ont rendu difficile la période de soudure en affectant le poids moyen des carcasses d'animaux en 2015. Néanmoins, l'hivernage beaucoup plus favorable en 2015 et les efforts de l'Etat ont quelque peu adouci l'incidence de la soudure sur les performances du bétail du système extensif.



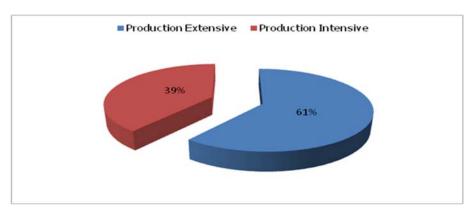
Graphique X-4 : Répartition de la production de viande et d'abats en 2015

Source : Direction de l'élevage et des Productions animales

X.2.1.5. Le lait

La production de lait a crû de 4,1% en 2015 pour se situer à 227 millions de litres contre 218 millions de litres en 2014. Cette performance est notamment due à l'accroissement de la production de lait dans les systèmes semi intensifs (métis) et intensifs (races pures) de 16,8%, en rapport avec l'augmentation du nombre de vaches en production²¹. Par contre, la production extensive de lait qui fournit 60,7% de la production laitière a enregistré un repli de 2,8%, consécutif aux conditions défavorables qui ont impacté la production de lait (du système extensif).

²¹Entrée en production de la 4ème génération de métis issus du Programme Spécial d'Insémination Artificielle (PSIA) du MEPA.



Graphique X-5 : Répartition de la production de lait en 2015

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

X.2.1.6. Cuirs et peaux

La production de « Cuirs et peaux » s'est appréciée de 0,4% en 2015, après un repli observé en 2014 (-3,8%). Cette progression est notamment liée à l'accroissement de 0,5% de la production de « Cuirs et peaux » de bovins après un repli de 7,2% en 2014. Par ailleurs la production de « Cuirs et peaux » de caprins a enregistré une hausse de 1,3% en 2015 contre +1,8% en 2014. Par contre, la production de « Cuirs et peaux » d'ovins s'est repliée de 0,4% en 2015 par rapport en 2014.

X.2.2. INDICATEURS MACROECONOMIQUES

La valeur ajoutée de l'élevage aux prix courants est évaluée à 372 milliards de FCFA en 2015 contre 348 milliards FCFA en 2014, soit un accroissement de 6,9%. En volume, la valeur ajoutée du sous-secteur a baissé de 0,4%, s'établissant à 236 milliards FCFA en 2015 après un niveau de 237 milliards de FCFA enregistré en 2014.

Son poids dans la valeur ajoutée totale en valeur du secteur primaire s'est replié pour se situer à 27,1% en 2015 contre 29,7% en 2014. Toutefois, il convient de noter que l'élevage a représenté 4,6% du PIB en valeur en 2015, la même valeur observée en 2014.

32,3% 31.8% 31,3% 29.8% 27,6% 27.1% 30.0% 20,0% 15,0% 9,0% 10,0% 5.7% 4,7% 5.0% 0.3% 0.4% 2010 2012 2015 5.0% -Taux de croissance de la VA de l'Elevage (à prix constant) Part de l'élevage dans la VA du primaire à prix constant

Graphique X-5 : Taux de croissance et poids de la valeur ajoutée de l'élevage entre 2010 et 2015

Source: ANSD. Comptes nationaux du Sénégal 2015

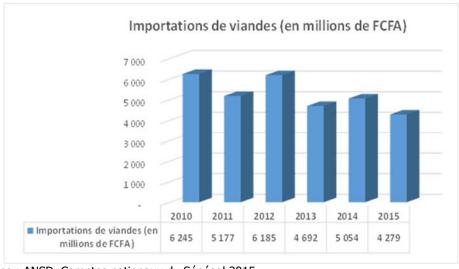
Les importations des produits laitiers en valeurs ont considérablement baissé entre 2014 et 2015, passant de 93,2 milliards FCFA à 39,6 milliards FCFA, soit un repli de 57,5% après une hausse de 11,3% notée en 2014. En volume, les importations des produits laitiers se sont contractées de 63,3% pour s'établir à 25 839 tonnes en 2015 contre 70 353 tonnes en 2014.



Graphique X-6: Evolution des importations des produits laitiers

Source: ANSD. Comptes nationaux du Sénégal 2015

De même, les importations de viande se sont établies à 4,3 milliards en 2015, après 5,1 en 2014, soit un repli de 15,3%. Cette situation reste imputable à la hausse de la consommation de viande de volaille, à la suite de la performance enregistrée dans la filière avicole industrielle. Aussi, les filières locales ont-elles fourni 94% du volume de la viande consommée dans le pays, soit 15,8 kg/habitant.



Graphique X-7: Evolution des importations de viandes

Source: ANSD. Comptes nationaux du Sénégal 2015

S'agissant des importations de moutons durant la Tabaski 2015, elles ont porté sur un effectif de 362 727 têtes²² contre 377 744 en 2014, soit une baisse de 4% par rapport à l'année précédente. L'origine de ces moutons reste le Mali et la Mauritanie.

Pour ce qui est des exportations de cuirs et peaux, elles se sont contractées de 1 237 tonnes (-27,2%) pour s'établir à 4 772 tonnes en 2015. Les peaux d'ovins ont constitué la baisse la plus importante (-1 159 tonnes). Ce recul des exportations de cuirs et peaux, pour la seconde année consécutive, reste lié à la faible qualité des produits exportés et à une mauvaise organisation du cadre institutionnel et juridique.

X.3. CONTRAINTES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Pour relever les défis du secteur de l'élevage, dans l'optique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la croissance économique, les contraintes majeures qui empêchent le développement du secteur doivent être levées. Elles sont notamment liées à :

- (i) l'insuffisance d'infrastructures pastorales ;
- (ii) la gestion inappropriée des zones agro-pastorales ;
- (iii) la situation zoo sanitaire avec la persistance des maladies animales due à la faible couverture sanitaire et vaccinale ;
- (iv) l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage.

٠

²²Statistiques de la Revue conjointe du secteur agricole (RCSA), 2016

Conclusion

L'analyse des performances du secteur de l'élevage et des contraintes montre que des efforts doivent encore être fournis. La forte demande en bétail et en volaille pendant les événements religieux démontre aussi la nécessité d'une meilleure prise en charge de ses difficultés.

Avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), le secteur de l'élevage pourrait devenir un des secteurs porteurs de la croissance de notre pays avec l'exécution des différents projets.